

chacune de leurs charges. L'archiviste est aussi trésorier, et le secrétaire assistant-trésorier de la Société. Ils sont chargés de l'exécution des mesures arrêtées par le Bureau.

C O U T U M I E R

ARTICLE 16

Les séances de l'assemblée générale ont lieu régulièrement le quatrième jeudi de chaque mois, à huit heures du soir, à l'Université Laval, à Québec.

Des séances extraordinaires peuvent être convoquées par le Bureau.

ARTICLE 17

Le Bureau se réunit une demi-heure avant chaque séance régulière de l'assemblée générale, et chaque fois qu'il